

VILLE
DE
COURNON D'AUVERGNE

PUY-DE-DÔME
B.P. 158

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Code Postal : 63804
Tél. 04 73 69 90 00
Fax 04 73 69 34 05
023/264

SERVICES TECHNIQUES : RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION AVENUE DU MIDI / BOULEVARD CHARLES DE GAULLE / AVENUE DU MARÉCHAL JOFFRE / AVENUE DU MARÉCHAL FOCH

Le Maire de la Commune de Cournon-d'Auvergne,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement,
- Vu les travaux préparatoires du projet INSPIRE de réfection de réseaux d'assainissement et d'eau potable réalisés par l'entreprise EUROVIA DALA sise 222 avenue Jean Mermoz à 63000 Clermont-Fd,
- **Considérant** qu'afin d'assurer la sécurité des usagers de la route et de l'entreprise en charge des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation sur ces voies,

ARRETE /

ARTICLE 1^{er}

La circulation de tous les véhicules sera réglementée sur les voies ci-dessous du vendredi 4 août 2023 à partir de 6h00 jusqu'au vendredi 1er septembre 2023 à 17h00

- Avenue Maréchal Foch : Route barrée sauf riverains et secours. Mise en double sens de la circulation. Stationnement longitudinal interdit dans toute la rue.
- Avenue Maréchal Joffre : Mise en double sens de la circulation. Stationnement longitudinal interdit dans toute la rue.

ARTICLE 2^e

La mise en place et la maintenance de la signalisation réglementaire ainsi que l'affichage sur le chantier du présent arrêté seront assurés par l'entreprise EUROVIA DALA, chargée de la réalisation des travaux.

ARTICLE 3^e

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4^e

La police nationale, la police municipale et le Directeur Général des Services, en lien avec l'entreprise EUROVIA DALA sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

A Cournon-d'Auvergne, le 7 août 2023

Certifié exécutoire

François Rage

Maire

1^{er} Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole

Publié le

16 AOUT 2023

Pour le Maire
empêché,
L'Adjoint(e)



A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by several vertical strokes.

Yves CIOLI